

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

4693 - Les ayants droit de l'aumône

question

Il y a quelques années, j'avais emprunté un montant de 100 rials saoudiens à quelques uns de mes amis. Peu de temps après, j'étais parti en voyage dans une autre localité. Je les avais complètement oubliés, tout comme ils m'ont oublié. Ne sachant pas où ils se trouvent actuellement, je demande ce que je dois faire avec cet argent que je garde par de vers moi. Veuillez m'indiquer la voie à suivre. Puisse Allah vous récompenser.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si c'est vrai que tu ne sais plus où se trouvent les propriétaires de l'argent, il t'est recommandé de donner cet argent en aumône à leur place. Mais si après tu te rappelles du nom de l'un d'entre eux donne lui son droit, à moins qu'il soit d'accord sur l'aumône que tu en a déjà faite. Ainsi tu libère ta conscience et comme eux tu seras récompensé.